

INTERCLUB SENIORS AZURÉENS

RÈGLEMENT 2026

BEAUVALLON - CANNES MOUGINS – ESTEREL - GRANDE BASTIDE –

ROYAL MOUGINS - SAINT DONAT – TERRE BLANCHE - VALESCURE

1. Chaque club nomme son capitaine ou son interlocuteur sportif qui suivra cet interclub et aura le rôle de sélectionneur. Il sera présent sur le site et garant du comportement sportif irréprochable de chaque joueur.
2. Chaque compétiteur doit impérativement être membre du club et de l'association sportive qu'il représente et être licencié FFgolf à son club.
3. Le club qui reçoit ne comptabilisera aucun green-fee pour la rencontre.
4. Les joueurs de l'équipe doivent avoir 55 ans **dans l'année**.
5. Le handicap sera limité aux Messieurs dont l'index est égal ou inférieur à 18. Dans le cas où un joueur d'une équipe aurait un index supérieur à 18, il pourra participer à la rencontre, par contre son handicap sera ramené à 18 pour le cumul des index de l'équipe.
6. Le cumul minimum des index de chaque équipe sera de **132** pour 12 joueurs. Le handicap retenu pour les joueurs de chaque équipe participant à une rencontre devra être celui édité par la FFgolf sur extranet au jour le plus proche de la dite rencontre. Le capitaine a libre choix dans la composition de ses équipes, mais les joueurs devront jouer dans l'ordre croissant de la somme des deux index arrondis. Les joueurs à 1 chiffre d'index devront obligatoirement figurer dans le 3 premières parties.
7. Dans le cas où une équipe dont le total des handicaps est inférieur aux 132 réglementaires, un accord pourra être conclu entre les 2 capitaines avant le début de la compétition, à savoir : un match de perdu dans l'équipe.
8. Chaque année, Les capitaines devront se mettre d'accord pour établir leurs dates de rencontres en vue de l'établissement du calendrier avant la date de la réunion de l'ISA. Au cours de la saison pour chaque rencontre, les capitaines devront se communiquer leurs équipes avec les index arrondis dans la mesure du possible 3 jours avant l'épreuve. Le capitaine qui reçoit doit envoyer son équipe le premier, et envoyer une copie au coordinateur. Aucune modification ne pourra être faite après coup, sauf cas de force majeur (défection d'un ou plusieurs joueurs). **Dans ce cas, le joueur indisponible pourra être remplacé par un autre joueur avec un index égal ou supérieur, sans modifier le tableau des rencontres.**

9. La formule de jeu est le match play à quatre balles scratch par équipes de 12 joueurs. Si au cours d'une rencontre pour des raisons de sécurité (orages, etc.) la direction du golf arrête les matchs et qu'ils ne peuvent être terminés le jour même, les résultats seront entérinés si au moins neuf trous ont été joués par l'ensemble des équipes. Dans le cas contraire les capitaines devront trouver une date de repli. Si un match a été annulé et n'est pas rejoué, aucun point n'est attribué pour l'une ou l'autre équipe.
10. Si un joueur se trouve seul du fait de l'absence de son équipier, il partira seul contre l'équipe adverse selon les règles du golf.
11. Les départs se feront des marques jaunes.
12. Le club vainqueur d'une rencontre marquera 2 points, en cas d'égalité à la fin du tour conventionnel chaque club marquera un point. Le résultat de la rencontre devra être transmis au coordinateur par le club qui reçoit accompagné d'une photo du groupe de bonne qualité.
- 13.** Le club vainqueur de l'interclub sera celui qui totalisera le plus de points à l'issue des rencontres de la saison. En cas d'égalité, il sera tenu compte du goal-average global des équipes, c'est à dire la différence entre le nombre de matchs gagnés et de matchs perdus sur l'année. **En cas d'égalité, sera retenu le résultat des rencontres directes entre les 2 clubs.**
14. Une tenue vestimentaire aux couleurs du club est obligatoire.
15. Le tarif est fixé à 45 € par rencontre, le capitaine recevant sera chargé d'organiser un déjeuner, déjeuner au club ou à l'extérieur.
16. Chaque capitaine ou adjoint devra collecter pour son équipe les 45 € de chacun de ses joueurs et les remettre au capitaine recevant.
17. Tout joueur étant sélectionné par son capitaine, aura l'obligation de participer au déjeuner, il est à nouveau précisé qu'un joueur qui a participé à la compétition, et qui pour une raison quelconque, ne déjeune pas, devra néanmoins régler son repas. Son capitaine sera chargé de récupérer la somme.
18. En revanche, si pour un cas de force majeure, un joueur ne peut pas se déplacer le matin même, et que son coéquipier participe à la compétition, son capitaine devra le signaler au club recevant avant le départ. Dans ce cas, le déjeuner ne sera pas dû.
19. Une réunion annuelle réunissant les 8 capitaines et adjoints déterminera les dates des rencontres en accord avec leur directeur de club.
20. Un comité réunissant au minimum 3 capitaines et le coordinateur pourra se réunir pour prendre d'éventuelles décisions sportives ou disciplinaires qui s'imposeraient en cours de saison.
21. L'année 2026 sera coordonnée par Johnsy JLAIEL et Roger SENAILLAC

Le 3 décembre 2025